



Association déclarée en Préfecture du Var sous le n° W 832005174

Membre FNAPAEF



## **Rapport Moral**

Le rapport moral d'une association est le moment de faire la lecture d'une année passée sur ses activités, de regarder avec un peu de recul tout ce qui nous a motivé, tout ce que nous avons voulu défendre comme idées.

C'est le moment de nous demander si nous avons bien mis de la cohérence et de la lisibilité dans nos actions pour que celles et ceux pour qui nous voulons que demain soit meilleur qu'aujourd'hui perçoivent les prémices d'une avancée en matière de plus de justice et de respect, de reconnaissance de leur dignité, sans lesquels la vie n'a pas de sens .

C'est bien pour tout cela et sans doute bien d'autres choses que nous avançons parfois contre vents et marées, mais nous avançons et je peux en témoigner.

2015 a été une année qui devrait marquer si ce n'est un tournant, au moins une étape supplémentaire dans la lutte contre toutes les formes de maltraitances faites aux personnes âgées les plus vulnérables. En effet ensemble nous avons pris un engagement fort , celui d'accompagner les professionnels qui désiraient entrer dans un cercle vertueux ,non pas en affirmant que la maltraitance n'existait pas chez eux , mais qu'ils mettraient tout en œuvre pour la combattre et qu'ils le feraient en informant et concertant les personnes qu'ils accompagnent dans leurs établissements ou services , les familles, les personnels , et qu'il n'y aurait pas de tolérance en la matière.

Dans un souci de clarté et de transparence, pour qu'in fine, les professionnels soient bien les garants de la qualité de vie des personnes qu'ils accompagnent, ils se sont engagés à faire équipe avec les référents du COPREMA.

Nous continuerons à être des veilleurs, pour que ceux qui font appel aux services d'aide et de soins à domicile, ou ceux qui par choix, ou par obligation vont vivre une étape de leur vie, et pas la moindre, dans une structure d'accueil, puissent être aidés par un personnel compétent, et en nombre suffisant, mais également doté de qualités humaines garantes de la reconnaissance de leur dignité et de leurs droits.

L'année 2015 a été émaillée d'informations plus ou moins bien relayées concernant l'adaptation de la société au vieillissement. Si ce grand chantier qui a nécessité 3 années de discussions vient d'achever son

périple législatif, il convient de rester prudent en attente des décrets d'application. C'est une loi qui balaye large depuis l'aide financière aux personnes âgées en perte d'autonomie, le soutien aux aidants, l'adaptation de l'habitat et de l'urbanisme, en passant par la lutte contre l'isolement, et l'accès des âgés aux innovations techniques favorisant l'autonomie.

Devant ce vaste plan nous espérons que les enveloppes qui devront être mobilisées ont fait l'objet d'études fiables.

Je pourrais entrer davantage dans les détails de cette loi, mais là n'est pas l'objet, cependant le CRERA soucieux du devenir des personnes âgées s'appliquera à rester vigilant pour que la solidarité reste un pilier de notre société, avec responsabilité et mesure nous porterons tout ce qui contribuera à faciliter la vie des plus fragiles de nos aînés.

Pour le CRERA  
Elisabeth ARTU, Présidente

## **Rapport d'ACTIVITE année 2015**

### **Activités statutaires :**

1. Le Bureau s'est réuni 6 fois :
  - les matins des 20 Février, 10 Avril, 5 Juin, 25 Septembre, 27 Novembre, 17 Décembre
2. Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois, en après-midi suite à certaines réunions de bureau. Nous avons pris l'habitude d'ouvrir les thématiques de réflexion à d'autres membres du CRERA, nous avons abordés des sujets sur :
  - Les clauses abusives – 20 Février
  - Les EHPAD lieux de privation de liberté – 10 Avril
  - Les maltraitements faites aux âgés vulnérables – 15 Octobre
  - Le CRERA Comité éthique – 27 Novembre
3. L'activité de l'association pour promouvoir l'accompagnement des personnes âgées et l'éthique qui doit guider nos actions nous ont fait répondre aux sollicitations suivantes :
  - Formation en trois modules pour la mise en place de comité éthique en EHPAD avec deux groupes de directeurs et collaborateurs
  - Poursuite de la formation « droit aux choix droit aux risques » avec les étudiants de La Croix -Rouge- et le CCAS de Hyères
  - Interventions auprès des salariés de l'ACAP sur le sujet des maltraitements – BRIGNOLES-DRAGUIGNAN-TOULON
  - Mise en place de modules de formation de la cadre de la formation des animateurs (droit des personnes âgées –Ethique professionnelles)
  - Participation au comité national d'Ethique
  - Participation à la préparation et réalisation des journées Alzheimer qui se sont déroulées du 18 au 21 Septembre
  - 5 Réunions dans le cadre de MONALISA
  - Cafés débats au CCAS de TOULON :
    - 12 FEVRIER 2015: « Droit aux choix, droit aux risques »
    - 19 MARS 2015 : « Domiciles partagés »
    - 9 AVRIL 2015 : « Rester chez soi » les services – les aides possibles – les nouvelles technologies
    - 28 MAI 2015 : « Choisir de vivre en collectivité - EHPAD – Foyers logements .... »

- 15 OCTOBRE 2015 : « MONALISA - Mobilisation nationale de lutte contre l'isolement et la Solitude des Âgés
- 12 NOVEMBRE 2015 « Fin de vie – Soins palliatifs »

- 6 Réunions avec des services du Domicile
- A Lorgues pour poursuivre une coopération basée sur des valeurs et des sujets partagés concernant les seniors et les personnes âgées
- Rencontres avec des groupes de familles sur le fonctionnement de leurs CVS ou sur des questions concernant des dysfonctionnements internes
- Suivi de CVS via leurs présidents ou représentants de familles.
- 5 entretiens particuliers demandés pour répondre à des préoccupations diverses

Nous avons également eu 7 réunions pour préparer la journée du 15 Juin 2015 qui s'est déroulée au théâtre Galli de Sanary (environ 250 personnes)

**« Maltraitance Soyons plus que vigilants! Difficile objectivité »**

Nous nous sommes rendus à 3 réunions de la FNAPAEF AG, AG extraordinaire et CA,

Nous participons aux Conseils d'administration téléphoniques et essayons avec nos modestes moyens d'apporter notre contribution en tant que membre actif, afin que soient relayées les attentes des personnes âgées de leurs familles, et des personnels.

Le président Joseph Krummenacker est intervenu en Mars sur la question des CVS, de la place de la famille au sein des structures

Pour le COPREMA Comité de Prévention des Maltraitements nous avons organisé :

-2 réunions avec les référents

-5 réunions pour sa mise en place

-1 visite sur site d'un membre signataire de la lettre d'engagement

Nous avons présenté le COPREMA à Madame le docteur PULVENIS responsable ARS pour le VAR

## **COPREMA - COMITE DE PREVENTION DES MALTRAITANCES**

le CRERA « Comité de Réflexion Ethique et de Reconnaissance des Aînés » et ses partenaires, petits frères des Pauvres, Alma-Var, France Alzheimer Var, CCAS de Toulon , et d'autres ...ont souhaité initier une démarche de valorisation des Etablissements et Services de Soins et d' Aides à domicile , en proposant dans un premier temps, aux responsables qui se sont manifestés d'être les porteurs de ce projet innovant . Nous avons souhaité que cette démarche se concrétise par un acte visible, en signant, conjointement avec les représentants des usagers et ceux du personnel une lettre d'engagement et en respectant un cahier des charges, signes de leur volonté d'avancer dans une dynamique responsable et volontariste du traitement des maltraitances.

Beaucoup de professionnels sont dans cette démarche protocolaire demandée entre autre par la gestion des situations à risques. Malgré cela les usagers, les familles, les personnels doutent de la prise en considération de leurs signalements, voir ont peur de signaler.

Un tiers extérieur, n'ayant pas de lien de subordination, et n'étant pas un organisme de contrôle, semble être un compromis intéressant pour chaque partie. C'est bien dans ce contexte que le COPREMA s'emploiera à être, tant un médiateur, un conseiller, un formateur, également un garant de la prise en compte des situations, veillera à la protection des témoins , et aidera à la mise en place d'instances de droit d'expression pour les usagers et leurs familles.

Le COPREMA est constitué de :

- **Référents et de Personnes Qualifiées** qui pourront répondre aux demandes de médiation, de conseils, ou de formation.
  - partager sur des sujets récurrents en matière de maltraitance - faire des propositions,
  - rédiger des préconisations à usage du groupe
  - participer aux réunions de traitements de cas de maltraitances,
  - proposer et aider à la mise en place d'actions ciblées,
  - délibérer sur l'opportunité d'entreprendre des actions de lanceurs d'alerte lors de cas graves et non pris en compte. La consultation des professionnels sera faite à titre consultatif, la délibération et la mise en action sera portée par le groupe de référents
  
- **Membres actifs du COPREMA** , responsables des structures du Domicile et des Etablissements pour personnes âgées, ils sont signataires de la lettre d'engagement, et du cahier des charges , et adhèrent aux valeurs du CRERA , partagent son éthique et souhaitent s'investir dans la démarche de lutte contre les maltraitances, dans un souci de transparence

Ce groupe participera à des réunions de travail qui devront leur permettre de s'approprier la démarche.

### **LES CAFES DEBATS DU CRERA 2015**

**12 FEVRIER 2015:** « **Droit aux choix, droit aux risques** »

La liberté de choix est un droit fondamental de la personne. Pourtant, de plus en plus de personnes âgées en sont privées à cause de leur âge ou de leur vulnérabilité.

Notre société est de plus en plus hantée par le besoin de sécurité et le risque zéro. Comment sortir de cette impasse ? N'est-ce pas en restaurant le principe de base de l'échange réciproque pour tous les âges, d'une société

où chacun peut avoir le plaisir d'apporter, de recevoir et de rendre ? Il faut aussi oser promouvoir le principe de liberté d'aller et venir des personnes âgées et leur reconnaître le droit de définir elle-même leur itinéraire de fin de vie. Que peut-il advenir à une société qui, comme la nôtre, asservit un de ses âges ?

### **19 MARS 2015 : « Domiciles partagés »**

Le vieillissement de la population est un enjeu de société majeur. Il aura des conséquences importantes sur l'avenir des retraites, sur la qualité de vie, sur l'accès aux soins de santé, sur l'hébergement, sur la manière de faire vivre ensemble quatre ou cinq générations.

Des initiatives originales naissent ici et là, souvent à petite échelle, et tentent de se développer tant bien que mal en faisant souvent appel à une ingénierie complexe, ce qui peut expliquer leur nombre limité. Et pourtant elles répondent à un besoin souligné par tous les acteurs concernés par le bien-être des aînés. Les modèles sont appelés à évoluer, à s'adapter en fonction de l'évolution de la société.

Nous vous proposons de faire un tour de l'existant pour découvrir ces initiatives, s'en inspirer, peut être les améliorer

### **9 AVRIL 2015 : « Rester chez soi » les services – les aides possibles – les nouvelles technologies**

- Le logement est un des piliers de la vie des hommes, comme le sont la santé, la formation. De tous temps chaque individu a cherché à se trouver un abri et y installer le confort. Ainsi, l'évolution des techniques accompagne celle des hommes.
- Chaque étude qui paraît souligne la volonté exprimée par une majorité de la population (quel que soit son âge) de vivre « chez soi » le plus longtemps possible. La qualité de l'habitat conditionne donc naturellement le projet de maintien au domicile de nos aînés.
- Pourtant peu importe apparemment l'espace, ce qui compte, c'est la relation forte et privilégiée, que la personne qui avance en âge accorde à son habitat, il est le lieu des souvenirs, le « chez soi » rassure.

### **28 MAI 2015 : « Choisir de vivre en collectivité - EHPAD – Foyers logements .... »**

Depuis quelques années, le monde médico-social est en pleine mutation. Les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) n'échappent pas à cette transformation, les textes réglementaires qui les régissent en sont la preuve.

Mais ce n'est pas la seule modification du visage des EHPAD. Les personnes accueillies dans ces types d'établissement, sont de plus en plus âgées, dépendantes. Elles préfèrent rester chez elles le plus longtemps possible. Ce type d'hébergement représente à leurs yeux et à ceux de leur famille, le dernier domicile.

Pour bien choisir ce mode d'accueil il convient d'en connaître le fonctionnement, les tarifs, les services

### **15 JUIN JOURNEE MONDIALE LUTTE CONTRE LES MALTRAITANCES FAITES AUX PERSONNES AGEES**

### **15 OCTOBRE 2015 : « MONALISA - Mobilisation nationale de lutte contre l'isolement et la Solitude des Âgés. »**

Aujourd'hui en France, 1,5 million de personnes âgées sont en situation d'isolement relationnel. La question de l'isolement social est un enjeu de société et la lutte contre cet isolement s'impose comme une véritable priorité.

Partout en France, des équipes citoyennes se lancent. Vous aussi vous pouvez agir. Rejoignez-le mouvement. Rejoignez la mobilisation contre l'isolement des âgés

Pour la première fois, des bénévoles, des associations et des institutions se mobilisent ensemble et dans un seul mouvement avec le soutien des pouvoirs publics pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées, une démarche exemplaire et collaborative d'intérêt général

### **12 NOVEMBRE 2015 « Fin de vie – Soins palliatifs »**

Notre société tait et cache la mort. Nous avons grandi pour la plupart dans cet état d'esprit.

Il n'est pas question d'apprendre la mort, mais de connaître nos limites, de se connaître mieux face à la mort, à la douleur, à la différence.

Penser la fin de vie, c'est faire l'inventaire de sa vie, de ses valeurs, de ses peurs, de ses doutes, repositionner l'essentiel, pour soi, pour les siens.

Peut-on aujourd'hui faire son choix de fin de vie ? Que dit la loi ? que dit l'éthique ?